

Termes de Reference pour l'activité : Formation des membres du comité technique à l'auto- évaluation du PAN (A 2 – Activité 2.3)

Titre du Projet	Programme d'Appui aux Gouvernements Ouverts Francophones #PAGOF
Partenaires	Tunisie, Côte d'Ivoire, Burkina Faso
Opérateurs	Expertise France et CFI
Directeurs de Projet	Emilie Bècle – Julie Abrivard
Email	Emilie.beacle@expertisefrance.fr ; jad@cfi.fr
Pays/institution	Burkina Faso – OSC et Administration
Opérateur sur l'activité	CFI et Expertise France
Activité	A 2 – 2.3 Formation des membres du comité technique à l'auto-évaluation du PAN

Description et contexte du PAGOF

Lors de sa co-présidence du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO - sept. 16-sept. 17), et dans le cadre de son Plan d'Action National 2018-2020, la France s'est engagée à soutenir la transparence de l'action publique au niveau international en affichant un soutien aux pays francophones dans la mise en œuvre de leur plan d'action. Le Gouvernement français a ainsi décidé de mettre en place, via un financement de l'AFD, le **Projet d'Appui aux Gouvernements Ouverts Francophones (PAGOF)**.

Sur cette base l'AFD a décidé de confier à Expertise France (Agence française d'Expertise Technique Internationale) et CFI (Agence Française de développement médias) ce projet d'Assistance Technique, d'une durée de 3 ans, à destination des pays d'Afrique francophone, et ainsi d'accompagner ces derniers dans la mise en œuvre de leur réforme de gouvernement ouvert. Ce volet cible en priorité les 3 pays déjà membres de l'initiative internationale, à savoir la Tunisie, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire.

L'objectif général du PAGOF est de soutenir et accompagner les administrations et la société civile (dont les médias) des pays bénéficiaires (Tunisie, Burkina Faso et Côte d'Ivoire) dans la réalisation de leurs engagements en lien avec le gouvernement ouvert afin de respecter les principes du PGO que sont la transparence de l'action publique et l'accès aux données, l'intégrité de l'action publique et des agents publics et l'utilisation des nouvelles technologies en faveur de l'ouverture et de la redevabilité. Il vise également à sensibiliser et soutenir les efforts des pays d'Afrique francophone dans leur démarche d'adhésion au PGO. Dans ce cadre, Expertise France se chargera plus particulièrement de l'appui aux autorités, et CFI de l'appui aux organisations de la société civile (dont les médias).

Deux (02) axes d'intervention ont été priorisés pour chaque pays : le premier (Axe A) se concentre sur des activités de sensibilisation aux principes de gouvernement ouvert et principes méthodologiques liés au PGO ; le second (Axe B) s'attache à appuyer la mise en œuvre technique des Engagements pris par chaque pays dans le cadre de leur Plan d'Action National (PAN).

Description des Objectifs de l'activité

L'activité s'exerce dans le cadre des activités transversales de sensibilisation aux principes de gouvernement ouvert et principes méthodologiques liés au PGO (Axe A).

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action National n°1 au Burkina Faso (2017-2019), le processus et les méthodes PGO prévoient qu'au cours du cycle de deux (02) ans du PAN, le gouvernement produise des rapports d'auto-évaluation annuels, en consultation avec la société civile.

L'activité prévue s'inscrit dans le cadre de l'élaboration par le gouvernement des rapports d'auto-évaluation (le premier après un an de mise en œuvre du PAN et le second en fin de PAN), en consultation avec la société civile. Ces rapports sont essentiels pour notamment mesurer le taux de réalisation des engagements, les étapes clés, le processus de co-construction et les perspectives. Ils sont donc un moyen crucial pour suivre les progrès dans les pays participants au PGO et un élément clé du Mécanisme d'évaluation indépendant.

L'auto-évaluation à mi-parcours devrait mettre l'accent sur le développement du PAN, le processus de consultation, le caractère pertinent et ambitieux des engagements et les progrès réalisés à ce jour. L'auto-évaluation de fin de PAN devrait s'appuyer sur les résultats finaux des réformes réalisées dans le PAN, la consultation pendant la mise en œuvre et les leçons retenues.

L'objectif de cette activité est de :

- renforcer les capacités de personnes issues de la société civile et de l'administration, à savoir les membres du Comité Technique PGO (OSC et Ministères porteurs d'engagements, et autres acteurs du PGO, etc...) dans l'élaboration du rapport d'auto-évaluation du PAN à mi-parcours et l'auto-évaluation finale ;
- donner des pistes de réflexion et échanger sur les outils, des expériences et bonnes pratiques en termes d'auto-évaluations menées par d'autres gouvernements ayant adhéré au PGO ainsi que sur les méthodes d'inclusion de la société civile.

Au vu de l'objectif recherché, l'expert devra contribuer à :

- Renforcer les capacités des participants sur la méthodologie d'évaluation du Processus PGO et plus précisément sur la méthodologie d'auto-évaluation des engagements du PAN et sur les éléments d'explication à fournir ;
- prévoir un atelier de travail sur une première version du rapport d'auto-évaluation fourni par le gouvernement afin d'y apporter des pistes d'amélioration et des recommandations ;
- discuter sur les outils d'évaluation, les bonnes pratiques et les expériences pertinentes mises en place par les gouvernements et la société civile dans le cadre des rapports d'auto-évaluation à mi-parcours et auto-évaluation finale ;
- faire un focus spécifique sur le rapport indépendant à mi-parcours (IRM) : objectif, contenu, principes, construction/élaboration, attentes PGO, méthodologie et liens avec le rapport d'auto-évaluation ;
- mettre en place d'un cadre de dialogue et de co-création de solutions société civile/gouvernement, pour l'inclusion de la société civile dans le rapport d'auto-évaluation du PAN.

Plus spécifiquement pour l'administration, l'expert devra préciser :

- ce que doit contenir le rapport et les preuves de réalisation pour décider du statut de réalisation des engagements ;

- le calendrier et les obligations : les différents délais de soumission à respecter avant la diffusion ;
- le cadre de performance de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des engagements, en fonction d'indicateurs précis et objectivement vérifiables ;
- le rôle et l'obligation de l'administration à répondre aux demandes du chercheur indépendant IRM, délais, commentaires, etc...

Plus spécifiquement pour les OSC, l'expert devra éclaircir :

- le rôle et les obligations des OSC dans le rapport d'auto-évaluation ;
- les moyens des OSC : préparation et organisation pour répondre au rapport (analyse, commentaires et contrôle) ;
- le rôle et l'implication des OSC dans l'élaboration du rapport avec le chercheur indépendant IRM.

Livrables

- Formation délivrée et supports de formation
- Cadre de performance et méthodologie de suivi/auto-évaluation
- Exercice pratique sur l'auto-évaluation en cours : pistes d'amélioration, de réflexion et recommandations
- Synthèse des discussions sur les bonnes pratiques et expériences partagées
- Rapport de fin de mission

Type de contrat

Court terme

Nombre de jours d'expertise

Maximum de 10 jours

Participants

Les membres du comité technique de suivi évaluation du PGO : (OSC et Ministères porteurs d'engagements, et autres acteurs du PGO, etc...)

Calendrier prévisionnel

1ere semaine de juillet 2018

Lieu d'exécution

L'activité sera réalisée au Burkina Faso, à Ouagadougou.

Profil requis de l'expert

Qualifications et compétences

- Connaissance des principes de gouvernement ouvert, transparence des gouvernements, lutte contre la corruption, e-gov, administration électronique au sein de l'administration centrale et locale ;
- Connaissance de l'administration publique décentralisée (enjeux, acteurs, etc.) ;
- Connaissance du dialogue avec les Organisations de la Société Civile ;
- Excellentes compétences rédactionnelles.

Expérience professionnelle générale et spécifiques

- Expérience dans la mise en œuvre de projet/activités sur les principes de gouvernement ouvert, transparence des gouvernements, e-gov, administration électronique au sein de l'administration ;
- Excellente connaissance du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert et des méthodologies et processus du PGO, notamment des processus d'évaluation ;
- Expérience nécessaire dans l'élaboration de rapport d'auto-évaluation du PAN (du côté administration ou du côté société civile) et/ou dans l'élaboration du rapport indépendant et expérience internationale dans ce domaine serait un avantage ;
- Capacité à travailler en milieu interculturel, capacité de mise en perspective des relations autorités/OSC et de faciliter leurs échanges ;
- Compétence en pilotage et coordination de projet/mission (organisation, modération, leadership de groupe de travail et atelier).

Langue(s) de travail

Français